

Décret gouvernance - rapport annuel - Enodia

Au cours de l'année 2018, ENODIA a mis en œuvre un ensemble conséquents d'opérations s'inscrivant dans le cadre de la réorganisation du portefeuille des activités, tout en répondant aux attentes exprimées tant par les associés publics que les autorités régionales, dont je vous livre la synthèse :

- ***Autonomisation du GRD Resa vis-à-vis du Groupe NETHYS – opérations de scission partielle***

Ce processus d'autonomisation a appelé à la mise en œuvre d'un ensemble d'opérations juridiques de scission partielle par absorption visant à scinder le GRD Resa et à procéder à la remontée de Resa SA, en vue de la placer sous le contrôle actionnarial direct de ENODIA SCRL, intercommunale pure de financement.

Ces opérations, constitutives de la première phase de transformation, ont été concrétisées le 5 octobre 2018.

- ***Transformation du GRD Resa en une société anonyme de droit public prenant la forme d'une intercommunale et transfert de personnel***

ENODIA a ensuite joué un rôle actif dans la transformation du GRD Resa de manière telle à lui permettre de se doter d'une forme juridique conforme au prescrit du décret (à savoir une personne morale de droit public). Sous la forme d'une société anonyme de droit privé, le GRD a modifié son actionnariat constitué désormais exclusivement par des pouvoirs publics locaux (communes et province). Cette opération de souscription audit capital de Resa par la Province de Liège et les Communes s'est faite via une cession à titre gratuit de 4.085 actions détenues par ENODIA, respectant la proportionnalité des parts actuellement détenues par eux au sein des secteurs 1 (GRD Electricité) et 5 (GRD Gaz) d'ENODIA.

Au terme d'un processus d'information spécifique, l'ensemble des Associés provincial et communaux d'ENODIA desservis par le GRD Resa ont adhéré au processus de cession d'actions et cette transformation de Resa en Intercommunale a été actée par l'Assemblée générale de Resa du 29 mai 2019.

Conformément à l'article 16 §1 du nouveau Décret GRD, Resa devrait également se doter de son personnel « propre », qualifié et en nombre suffisant, or comme vous le savez, la majeure partie du personnel affecté au GRD était sur payroll ENODIA.

Il est apparu essentiel, aux yeux du Conseil d'Administration et de la Direction, que ce processus de transfert de personnel vers Resa s'effectue dans les meilleures conditions possibles pour les travailleurs et dans le respect des principes de la concertation sociale menée de concert par les Directions d'ENODIA et de Resa d'une part et les représentants des organisations syndicales d'autre part. A la satisfaction de l'ensemble des parties, un protocole d'accord a été signé le 28 mai 2019 permettant le transfert, au 1^{er} juillet 2019, de quelque 779 travailleurs d'ENODIA vers le Gestionnaire de réseaux de distribution d'énergie, de manière telle à ce qu'il puisse assurer son opérabilité.

- ***Réorganisation du portefeuille des activités du groupe Nethys : séparation des activités dites d'intérêt général de celles évoluant en milieu concurrentiel***

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration a procédé au suivi des opérations de réorganisation menées au sein de Nethys en vue de répondre aux attentes exprimées par les associés et l'autorité régionale.

D'une manière générale, le pôle d'activités concurrentielles de Nethys est appelé à évoluer en mode minoritaire. S'agissant des activités Télécom, il apparaît toutefois indispensable à Nethys de

concrétiser au préalable l'opération de rapprochement tant attendue avec le partenaire BRUTELE, avec lequel la commercialisation de la marque VOO est assurée depuis plus de dix ans déjà.

Ici encore, ENODIA a joué un rôle actif dans ce rapprochement en déposant en mars 2019 une offre portant sur l'acquisition de l'intégralité des parts détenues par les associés communaux de BRUTELE.

La réalisation d'une opération d'intégration de BRUTELE constitue pour le groupe un élément clé préalable indispensable à toute autre opération d'ordre industriel ou capitalistique dans le pôle Télécom, et ce dans l'intérêt de la préservation des intérêts des associés et de la valeur des actifs et investissements consentis dans ce secteur. L'agitation médiatique actuelle a toutefois pénalisé ce processus de négociation.

Depuis le début de l'exercice 2018, NETHYS est inscrit dans un processus de reconstruction stratégique et de réorganisation de son portefeuille d'activités et de participations visant à répondre aux attentes exprimées par les associés publics.

La réorganisation du portefeuille des participations du groupe NETHYS SA consiste en la séparation des participations dites « d'intérêt général » détenues dans des structures véhiculant des projets à caractère public de celles évoluant en milieu concurrentiel ou dans des marchés assimilés comme tel.

Le marché concurrentiel le plus représentatif en volume d'affaires dans lequel évolue NETHYS est le marché des télécoms au sein duquel Nethys exploite la marque VOO en collaboration avec l'opérateur Brutélé. Soumis à des contraintes de divers ordres (pressions réglementaires, tarifaires, investissements technologiques, taille intrinsèque du marché, ...) et de récentes opérations de consolidation, le secteur télécoms de Nethys est appelé à nouer des partenariats stratégiques à même de soutenir ses programmes de croissance future avec d'autres acteurs potentiels du marché. De tels partenariats répondant à des enjeux spécifiques au secteur ne peuvent s'envisager efficacement qu'en clarifiant et identifiant au préalable la structure juridique détentrice des éléments tant d'actifs que de passifs mais aussi des droits et obligations liés au secteur.

La branche d'activité VOO est aujourd'hui dans une SA à part entière dans la perspective d'une opération de rapprochement avec un partenaire financier

- ***Mise en place d'un management propre au sein d'ENODIA***

En vue de répondre aux souhaits exprimés par l'autorité régionale et de mener ses travaux de manière indépendante dans l'esprit du mandat octroyé par l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration a mis en place, en décembre 2018, un management propre et a conféré à Madame Carine HOUGARDY les fonctions de Directeur général f.f. de l'Intercommunale. Celle-ci est assistée dans cette mission d'intérim management de M. Bertrand DEMONCEAU, Directeur général adjoint f.f.

La constitution d'un management propre, participe pleinement au travail de reconstruction important du groupe que le Conseil d'Administration a à cœur de mener.

Le 14 décembre 2018, le CA d'ENODIA a décidé de confier au CA de Nethys un mandat afin d'adopter toutes les dispositions utiles en vue de faire évoluer le périmètre des activités du groupe de telle manière à ne plus détenir de participations majoritaires dans certains secteurs concurrentiels.

Ce mandat précise explicitement que tout partenariat qui serait noué doit l'être dans le respect particulièrement des intérêts du personnel du groupe et des actionnaires publics liégeois.

S'agissant des activités concurrentielles, dans le secteur des télécommunications de surcroît, la recherche de partenaires potentiels nécessite de la discrétion dans la préparation des différentes opérations et entraîne la signature fréquente de contrats comprenant des clauses de confidentialité nécessaires à l'échange entre parties en négociation de données relatives à leurs activités respectives et les éléments de leur bilan. Ces opérations ont été confiées au CA de Nethys. Dans le respect de ces différentes contingences, le CA d'ENODIA entend quant à lui informer les actionnaires publics du groupe sans compromettre ses intérêts économiques.

Désireux de veiller au respect du mandat donné à Nethys et des intérêts rappelés ci-avant, le CA d'ENODIA a tenu ce jour un CA conjoint avec Nethys et a reçu de sa part toutes les informations

sollicitées. Des explications ont pu être données tant par les administrateurs de Nethys, son management que le consultant Mc Kinsey.

Le CA d'ENODIA a pour sa part rappelé au CA de Nethys qu'il entendait que toute opération à intervenir soit assortie des garanties suivantes à savoir le contrôle des valeurs de cession proposées et le parfait respect des différentes règles de bonne gouvernance par des experts indépendants. Des missions ont été confiées en ce sens.

Le projet présenté par le CA de Nethys l'est comme étant l'aboutissement d'une procédure transparente, dans laquelle différentes offres ont pu être déposées, comparées et analysées et comportant les garanties demandées relatives à la défense de l'emploi, aux sièges d'activité du groupe et à l'intérêt des actionnaires publics ; ce dernier peut par ailleurs potentiellement être la source de projets de développement intéressants pour la région liégeoise. Ces projets ne sont toutefois nullement encore arrêtés à ce jour et devront être débattus avec les différents actionnaires du groupe. Le CA d'ENODIA attend de recevoir les dernières informations sollicitées des différents conseils afin d'être le mieux informé possible pour arrêter définitivement les opérations projetées. Il souhaite également finaliser le plus rapidement possible les négociations avec Brutélé, dans le respect des intérêts de chacune des parties. Il souhaite par ailleurs être étroitement tenu informé de l'évolution des différentes opérations en cours au sein du groupe.

Dès que le CA d'ENODIA disposera de l'ensemble des informations demandées, il portera à l'ordre du jour de son CA l'avis conforme à rendre sur les opérations qui lui seront soumises ainsi que son aval définitif sur le plan d'action proposé.

Enfin, le CA d'ENODIA réaffirme sa volonté de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire. Par la décision adoptée le 11 septembre dernier de supprimer FINANPART et la finalisation de la redéfinition du périmètre d'activités emportant notamment la recomposition du management, les dernières recommandations seront rencontrées.

Muriel Targnion

